Northern doorjamb of the main tower at Prasat Phnom Mrec (K. 178)

George Cœdès

Author of digital edition: George Cœdès

Contributor: Chloé Chollet

Identifier: DHARMA_INSCIK00178

Repository: Khmer (tfc-khmer-epigraphy)

File path: texts/xml/DHARMA_INSCIK00178.xml

Languages: Old Khmer [Khmer], Sanskrit [Khmer]

Commit: 2026-11-14 14:32 (f68ac07), last modified 2026-09-17 01:54 (2c24a58)

Edition

1. Vasantatilakā

〈1〉 ⦿ prādāt sva-p¡ū!〈u〉ṣpa-kariṇi sva-kama¡n!〈ṇ〉¡d!〈ḍ〉al¡ū!〈u〉-mayo _
bhaktyā kapāl¿a?〈i〉¡ṇ!〈n〉i n¡ī!〈i〉rantara-dharmma-mārge
〈2〉 somo hi ¡ṇ!〈n〉āma rip¡ū!〈u〉-candra-vile ¡c!〈ś〉ake ca _
gaṁmryāṅ-pradeśa-bah¡ū!〈u〉-bhūmya-tapovana〈ṁ〉 saḥ

〈3〉 caṅ·vatt· sre gaṁmryāṅa gol· kantāl· thnval· travāṅ· ti naiṟtiya• gol· ti Agneya prasap· sre〈4〉 ⊛ caṁnāṁ chpār· ransi dau saṁdip· phlu ruṅ· thṅāy· luc· sruk· jraiy· vān· dau lvaḥ ta gol· Īśāna〈5〉 prasap· sre dal·māk· rpes·◦ Aṁvi ta noḥha dau lvaḥ ta gol· thmo ti vāyavya toy· jeṅ· tyak·〈6〉 tel· caṁnat vicakṣa◦ caṁvatt· bhūmya lāc· patau ti jov· vyara dnyaṁ krapi toy· pūrvva daṁnap·〈7〉 steña paramanātha ti dakṣina prasap· liṅ·loṅ· kaṁtyaṅa◦␣ ti paścima prasap· vraḥ phlū◦ ti U〈8〉ttara Aṅve chdiṅ· kantruma ti Uttara sot·◦ ca〈ṅ〉vat· sre travāṅ· thmas· ti mratāña bhaktivigraha jo〈9〉v· nu prāk ta vvaṁ

caña vleṅ· jyaṅ· 4◦ ti pūrvva prasap· stuk· prī◦ ti dakṣīṇa saṁdip· travāṅ· je〈10〉ṅ· sruk· nā sre pralūṅ·◦ ti paścima (prasa)p· bhūmya vaṅ· voṅ·◦ ti Uttara prasap· phlū ruṅ·◦ sre〈11〉 kaṁluṅ· vnaṁ ti jov· nu prāk· so liṅ· 10 khñuṁ II mās· liṅ· I krapi dnyaṁ I laṅgau jyaṅ· II jmol· pa〈12〉rat· II◦ __ bhūmya prasāna ti (pūrvva prasap·) choka Aṁvil· ti dakṣiṇa lvaḥ ta jeṅ· vnaṁ◦ ti paścima〈13〉 lvaḥ ta travāṅ· ti Uttara lvaḥ ta chdiṅ· kantrum(·)◦ niya¿n?〈m〉a bhūmya ta roḥha neḥh· Āyattva ta〈14〉 tai [2+] tai kaṁpan(·) tai kaṁvrau tai kaṁpita tai [1+] nu paṁmre ta kamrateṅ· jagat· vvaṁ Āc· ti dār·〈15〉 rājakāryya nu ca¡ña!〈ñ〉cūli phoṅ· vvaṁ Āc· ti jā gmāl· nai vraḥ paṁnvas· smiṅ· nu khloña paṁmre ta〈16〉 kamrateṅ· jagat· gu(s)• neḥ gi roḥha kalpanā yājamāna ta mān· bhūmya neḥ nu qnak· neḥ

Apparatus

〈3〉 prasap· sre ◇ *prasap sre [1×]* GC • Cœdès suspected the presence of a last character at the end of the line, which does not seem to be the case.

〈5〉 rpes· ◇ *rpel·* GC.

〈9〉 dakṣīṇa ◇ *dakṣina* GC.

〈10〉 vaṅ· ◇ *veṅ·* GC.

〈12〉 prasāna ◇ *prasāda* GC.

Translation into French

1.

Dans 〈l'année〉 *śaka* 〈marquée par〉 les (9) ouvertures, la lune (1) et les (6) ennemis, ce Soma, qui portait son propre pot à eau dans sa main-lotus a donné par dévotion ce *tapovana* pourvu de terres nombreuses dans le pays de Gaṁryāṅ au porteur de crâne qui est une voie directe au *dharma* (Śiva).

〈3–6〉 Les limites de la rizière de Gaṁryāṅ sont : la borne du sud-ouest est celle au milieu de la rive du bassin ; la borne du sud-est jouxte la rizière 〈qui est〉 un bien foncier (*caṁnāṁ*) 〈du Buddha de〉 Chpār Ransi ; 〈la rizière de Gaṁryāṅ〉 s'étend le long de la grande chaussée à l'ouest du village de Jrai Vān et va jusqu'à la borne du nord-est qui touche la rizière de Dalmāk Rpes ; à partir de cette dernière 〈borne〉, elle va jusqu'à la borne en pierre du nord-ouest, suivant au nord, d'un bout à l'autre, l'établissement de Vicakṣa.

〈6–8〉 Les limites de la terre (nommée) Lāc Patau, qui a été achetée pour deux paires de buffles sont : elle longe à l'est la digue de Steñ Paramanātha, au sud elle jouxte l'étang (nommé) Kaṁtyaṅ, à l'ouest elle jouxte le chemin sacré, au nord 〈la frontière est〉 l'autre rive de la rivière Kantrum 〈qui elle-même se trouve〉 aussi au nord.

〈8–10〉 Les limites de la rizière (nommée) Travāṅ Thmas que Mratāñ Bhaktivigraha a acheté pour quatre *jyaṅ* d'argent non-travaillé/résistant au feu sont ; à l'est, elle jouxte Stuk Prī ; au sud elle suit le bassin (se trouvant) au pied du village, là où il y a une grande rizière ; à l'ouest elle jouxte la terre de Vaṅ Voṅ (au mur d'enceinte en cercle), au nord elle touche à la grande route.

〈10–11〉 La rizière sur la colline a été achetée pour 10 *liṅ* d'argent blanc, 2 esclaves, 1 *liṅ* d'or, 1 paire de buffles, 2 *jyaṅ* de cuivre, 2 bœufs de course.

〈12–13〉 La terre Prasān : à l'est, elle touche à Chok Aṁvil, au sud jusqu'au pied de la montagne, à l'ouest jusqu'au bassin, au nord jusqu'à la rivière de Kantrum.

〈13–16〉 Le règlement 〈concernant〉 les terres précitées : elles dépendent de Tai [...], Tai Kaṁpan, Tai Kaṁvrau, Tai Kaṁpit, Tai [...] et des serviteurs du dieu. Défense d'affecter 〈ces individus〉 au service royal pour 〈la production de〉 l'huile de ricin, défense est faite également de les assimiler aux serviteurs auprès des saints religieux résidant 〈dans l'ermitage〉 ni du chef des serviteurs du dieu.

〈16〉 Voici la fondation du donateur qui possède ces terres et ces personnes.

Translation into French by Cœdès 1937–1966

1–2.

A (Śiva) porteur de crânes, qui a dans les mains sa fleur et son vase à eau, et qui est le chemin ininterrompu du *dharma*, ce nommé Soma a donné avec dévotion, dans 〈l'année〉 çaka 〈marquée par〉 les (9) ouvertures, la lune (1) et les (6) ennemis, un ermitage pourvu de terres nombreuses, dans le pays de Gaṁryāṅ.

〈3–6〉 Limites de la rizière Gaṁryāṅ. 〈Il y a〉 une borne au milieu de la rive du bassin au sud-ouest ; la borne du sud-est touche à la rizière de ... assurant les prestations de Chpār Ransi ; 〈puis la limite. du terrain〉 suit la grande route à l'ouest du village de Jrai Vān jusqu'à la borne du nord-est qui touche à la rizière de Dalmak Rpel ; à partir de là jusqu'à la borne de pierre du nord-ouest, qui est au nord de l'établissement de Vicakṣa.

〈6–8〉 Limites de la terre de Lāc Patau échangée pour deux paires de bumes : à l'est la

digue de Steñ Paramanātha, au sud, ⟨la terre⟩ touche à Liṅloṅ Kaṁtyaṅ ; à l'ouest le chemin sacré ; au nord elle franchit la rivière de Kantrum qui est encore au nord.

⟨8–10⟩ Limites de la rizière de Travāṅ Thmas que Mratāñ Bhaktivigraha a acquise pour 4 jyaṅ d'argent à l'épreuve du feu. A l'est, elle touche à Stuk Prī ; au sud, elle suit le bassin au pied du village, là où il y a une grande rizière ; à l'ouest, elle touche à la terre de Veṅvoṅ ; au nord elle touche à la grand 'route.

⟨11⟩ Rizière dans la montagne acquise pour 10 liṅ d'argent blanc, 2 esclaves, 1 liṅ d'or, 1 paire de buffles, 2 jyaṅ de cuivre, 2 bœufs de course.

⟨12–13⟩ Terre gracieusement offerte ⟨par le roi⟩ : à l'est touchant au bosquet de tamariniers; au sud jusqu'au pied de la colline, à l'ouest jusqu'au bassin, au nord jusqu'à la rivière de Kantrum.

⟨13–15⟩ Le règlement concernant ces terres les remet à l'autorité de Tai [...], Tai Kaṁpan, Tai Kaṁvrau, Tai Kaṁpit, Tai [...] et des serviteurs du dieu ; qu'on n'exige d'eux ni service royal, ni prestations de ricin ; qu'ils ne soient en aucune façon au service des religieux résidant ⟨dans l'ermitage⟩ ni du chef des serviteurs du dieu :

⟨16⟩ Telle est la fondation du donateur qui a ces terres et ces gens.

Bibliography

First edited by George Cœdès (1937–1966, vol. 6, pp. 192–194) with a French translation. Re-edited here by Chloé Chollet based on EFEO estampage n. 808 and photographs.

Primary

[GC] Cœdès, George. 1937–1966. *Inscriptions du Cambodge I-VIII*. Collection de textes et documents sur l'Indochine 3. Hanoi; Paris: Imprimerie d'Extrême-Orient. Volume 6, pages 192–194.